



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Portant réglementation
Occupation du domaine Public
Tournoi Beach Handball
N° 271/2026 – Réglementation
Annule et remplace arrêté 261-2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu les dispositions du Code Pénal ;
Vu l'arrêté n°183 du 3 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1ère adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;
Vu la demande présentée le 9 avril 2026 par la Ligue de BFC de Beach handball et M. Patrick BODOIGNET ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement du tournoi territorial de Beach handball.

ARRETE

Article 1^{er} : Le dimanche 03 mai 2026 de 08h00 à 20h, les terrains en sable situés sur la base de loisirs Marcel Lucotte sont réservés exclusivement à l'Olympic Club Autun pour l'organisation d'un tournoi territorial de Beach Handball.

Article 2 : Le dimanche 03 mai de 08h à 20h, le parking Arnaud Beltrame, situé avenue André Frénaud, est réservé aux participants du tournoi territorial de Beach Handball.

Article 3 : Les organisateurs de cette activité seront attentifs au respect de l'hygiène et à la propreté des lieux occupés et s'engagent à rendre les lieux en état.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le

22 AVR. 2026

Autun, le 22 avril 2026

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET



